



Bureau du 1D privé (1D- privé)

Affaire suivie par :

Ugo SASSI

Tél : 04.42.95.19.80

Mél : ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr

Objet : Demande dérogation condition de nationalité – services de maitre-auxiliaire 1D privé

Références : L.914-3 2° du code de l'éducation ; R.913-12 du code de l'éducation ; R.913-4 du code de l'éducation ; R.913-9 du code de l'éducation

- Une demande expresse mentionnant votre souhait et le niveau d'enseignement (1D ou 2D) ou la discipline postulé (2D uniquement).
- La ou les pièces attestant de votre identité, votre âge et votre nationalité
- Tout justificatif permettant de démontrer votre maîtrise suffisante de la langue française au regard de la fonction occupée et de l'enseignement délivré.

Enseignant	C2	Enseignement du français ou moitié du temps d'acquisition du socle
	B2	Enseignement de toute autre discipline en français
	A2	Enseignement d'une langue autre que le français

A l'appui de son dossier de dérogation le demandeur pourra produire par exemple une attestation délivrée par un organisme reconnu par l'Etat comme assurant une formation « Français langue d'intégration ».

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la dérogation peut être accordée, au vu des diplômes français ou du parcours du demandeur, attestant sa maîtrise suffisante la langue française par rapport à la fonction postulée.